

Un rituel suisse protestant-orthodoxe

Voici un important document élaboré en Suisse où les mariages entre orthodoxes et protestants sont aussi nombreux que les mariages entre orthodoxes et catholiques. Ce document qui ne semble pas avoir provoqué d'oppositions en Suisse, pourrait servir d'exemple en d'autres situations. Ainsi l'Evangelische Kirche in Deutschland s'y intéresse.

La situation confessionnelle très mêlée en Suisse oblige les Eglises à répondre au défi des mariages mixtes. Pendant longtemps, il s'agissait de catholiques romains et de protestants. Depuis la deuxième guerre mondiale, l'immigration orthodoxe provoque une croissance régulière de la communauté orthodoxe. Les Eglises, après bien des tâtonnements pastoraux plus ou moins satisfaisants, ont pris le problème à bras le corps.

Dès la création de l'archevêché orthodoxe de Suisse (patriarcat de Constantinople), une collaboration s'est développée avec la Fédération des Eglises Protestantes de Suisse (FEPS), créant une commission permanente de dialogue, formée de théologiens, de pasteurs des dénominations protestantes et de prêtres représentant les communautés des patriarcats de Constantinople, Russie, Serbie, Roumanie (dont un futur métropolitain) qui possèdent des paroisses en Suisse.

Après plusieurs années de travail, en 1996 (réédité en 1999) paraît un important document intitulé Proposition de célébration des mariages interconfessionnels protestants orthodoxes en Suisse. Selon les mots cosignés par le métropolitain Damaskinos de Suisse et le pasteur Heinrich Rusterholz, président du Conseil de la FEPS, ce document a été édité « en tant qu'aide provisoire pour la pratique pastorale à l'intérieur de la Suisse ». Selon ses auteurs, il pourrait être amélioré et devenir plus œcuménique.

Ce document est remarquable à plusieurs titres. Sa présentation est soignée, pouvant en faire un livre liturgique. Comme tout bon document suisse, il est bilingue, allemand et français se faisant face (64 pages pour chaque langue). Une riche introduction sur le mariage précède la célébration. La partie théologique s'appuie sur l'Écriture sainte, puis aborde l'interprétation théologique du mariage dans les deux traditions : cela éclaire la présentation de la célébration dans chacune des Eglises et aide à comprendre le projet de célébration commune élaboré par la commission.

On dit que les Réformateurs ne font pas du mariage un sacrement. Ce qui est vrai de Luther et Calvin l'est moins de Zwingli qui, en commentant Ephésiens 5,29-32, parle plus volontiers du mystère, précisément le mot de Paul qui désigne en grec le sacrement.

*Dans la célébration proposée, **la première partie 'Échange des consentements'** correspond à l'office orthodoxe des Fiançailles ou de l'Engagement. Il est présidé par le ministre protestant. Après la bénédiction et la prière initiale, une lecture biblique, une exhortation et une prière pour le couple introduisent l'échange des consentements. Pour la bénédiction et l'échange des alliances, on suggère que le prêtre orthodoxe intervienne en suivant fidèlement son propre rite. Cette première partie se poursuit par la grande prière que l'on trouve au même endroit dans le rituel orthodoxe. Le ministre protestant invoque enfin la descente de l'Esprit saint sur le couple et le bénit en imposant les mains.*

*Le chant d'un psaume ou d'un cantique sert de transition vers **la seconde partie 'Office du couronnement'** présidé par le prêtre orthodoxe. Tout est disposé dans l'église comme on le fait dans une église orthodoxe et l'office se déroule selon le rituel prévu. Comme le prêtre orthodoxe est intervenu dans la première partie, on suggère de même que le ministre protestant intervienne dans la seconde, en assurant l'homélie et, avant la bénédiction finale, en remettant une Bible au couple, selon une tradition protestante.*

Dans la première partie, on peut noter des différences entre les versions allemande et française. Cela tient à la volonté de la commission de reprendre des textes des diverses traditions protestantes des régions de Suisse.

Dans l'ensemble, la forme adoptée est proche des propositions du groupe de Marseille ou de la Commission de dialogue entre catholiques romains et orthodoxes en Suisse. Cela correspond bien à ce qu'on pourrait appeler la complémentarité des rituels. La tonalité protestante marque cependant la première partie : adoration, lecture biblique, prédication, exhortation, épiclese, intercession, bénédiction appartiennent effectivement à la tradition réformée. A lire ces textes, on comprend que les protestants puissent dire que, s'ils ne placent pas le mariage parmi les sacrements, ils le reconnaissent d'institution divine et lui accordent une certaine sacramentalité.

Dans l'introduction, le document aborde brièvement « le problème du baptême et de la catéchèse pour les enfants issus de mariages mixtes et fait une recommandation importante : La commission propose pour la situation suisse de laisser la liberté au couple de demander le baptême pour leurs enfants dans l'une ou l'autre des Églises impliquées. Les Églises orthodoxes et protestantes recommandent pourtant aux parents de veiller à ce que chaque enfant issu d'un mariage mixte puisse connaître aussi la confession dans laquelle il ne suit pas la catéchèse. » (p. 8)

Par sa qualité, l'introduction théologique sera utile aux prêtres et pasteurs. Elle peut permettre de dépasser des préjugés, des blocages. Et surtout elle donne de riches matériaux pour la préparation au mariage que les deux prêtres assureront en commun auprès du couple.